

La formation voiture

Le Permis B

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, des véhicules de la catégorie B, équipées de boîte manuelle, inférieurs à 3500kg.

Prérequis

Il faut être titulaire de l'Épreuve Théorique Générale (code) de moins de 5 ans ou avoir obtenu un permis de conduire dans les 5 dernières années avant le passage de l'épreuve pratique.

Si vous ne l'avez pas, vous devez passer l'Épreuve Théorique Générale (code).

Pour la conduite Accompagnée (AAC), il faut être âgé de 15 ans minimum pour pouvoir partir avec ses parents et pour s'inscrire à l'auto-école.

Pour la conduite traditionnelle, il faut être âgé de 18 ans pour accéder à l'épreuve pratique et âgé de 17 ans pour s'inscrire à l'auto-école.

Pour la conduite supervisée (CS), il faut être âgé de 18 ans pour pouvoir partir avec les parents et âgé de 17 ans pour s'inscrire à l'auto-école.

Il est possible de passer d'une formule à l'autre par exemple :

Formation Traditionnelle => Conduite supervisée (CS)

Conduite Accompagnée (AAC) => Formation Traditionnelle

Les différentes formations pour l'obtention du Permis B

	Conduite accompagnée (AAC) Boîte manuelle	Conduite Supervisée (CS) Boîte manuelle	Conduite Traditionnelle Boîte Manuelle
A partir de	15 ans	18 ans	18 ans
Nombres d'heures minimum	20 heures	20 heures	20 heures
Durée du permis probatoire	2 ans	3 ans	3 ans
Durée du permis probatoire en suivant la formation de 7 heures (sensibilisation à la sécurité routière)	1 an et demi	2 ans	2 ans
Conditions (si les conditions ne sont pas respectées, vous perdrez les avantages de la formation)	<ul style="list-style-type: none"> - Un rendez-vous préalable obligatoire - 1 an et 3000 km en conduite accompagnée, minimum obligatoire - 2 rendez-vous pédagogiques au minimum obligatoires 	<ul style="list-style-type: none"> - Un rendez-vous préalable obligatoire <li style="text-align: center;">Ou - Un avis favorable de l'inspecteur du permis de conduire. 	

La formation de L'Épreuve Théorique Générale (Code)

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le conducteur doit avoir des notions sur la réglementation concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Le programme de formation

La formation théorique aborde les 23 thèmes suivants :

- La connaissance du véhicule
- L'installation dans le véhicule
- Le regard et la conduite
- La signalisation
- La vitesse
- Les intersections – les passages à niveau
- La maîtrise des situations de freinage
- L'arrêt – le stationnement – l'immobilisation (cas de force majeure)
- Les croisements – les dépassements
- L'âge et la conduite
- La prise en compte des divers usagers
- Les itinéraires
- L'alcool
- L'insertion et la circulation sur voies rapides
- Les états dégradés du système (homme/véhicules/environnement)
- Les intempéries - la conduite de nuit
- Le comportement en cas d'accident
- Les situations à risques
- Le permis de conduire
- Le risque chez les jeunes conducteurs
- L'accidentologie
- Le respect de l'environnement et la prévention
- La conduite en agglomération

Déroulement de la formation

L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant ou via Internet.

Une formation Accélérée est proposée, elle se déroule sur 2 jours et demi d'affilées, pendant les vacances scolaires, et a une durée de 17 heures.

Un enseignant dispensera des cours sur les différents thèmes cités ci-dessus, avec un questionnaire après chaque thème.

Le déroulement de l'épreuve

Une série de 40 questions vous est posée.

Vous devez avoir maximum 5 erreurs pour que l'épreuve soit obtenue.

Le code est valable 5 ans ou 5 présentations à l'épreuve pratique du permis de conduire.

L'épreuve est organisée par La Poste, vous pouvez la passer dans le département que vous souhaitez, il faut être muni d'une carte d'identité valide, ainsi que de la convocation, lors de votre présentation à l'épreuve.

La formation pratique du Permis B

Le programme de formation

Le programme national de formation est le REMC **Référentiel pour l'Éducation à la Mobilité Citoyenne**.

Que ce soit sous la formation Conduite Accompagnée (AAC), Conduite Supervisée (CS) ou Traditionnelle, le programme est le même.

Les différentes compétences enseignées durant la formation :

Compétence 1 :

Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer les vérifications intérieures et extérieures
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
4. Démarrer et s'arrêter
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
6. Utiliser la boîte de vitesses
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire
8. Regarder autour de soi et avertir
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

Compétence 2 :

Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de direction
3. Adapter l'allure aux situations
4. Tourner à droite et à gauche en agglomération
5. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
6. Franchir les carrefours à sens giratoire et les ronds-points
7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

Compétence 3 :

Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité
2. Croiser, dépasser, être dépassé
3. Passer les virages et conduire en déclivité
4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
7. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

Compétence 4 :

Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

1. Suivre un itinéraire de façon autonome
2. Préparer et effectuer un voyage longue-distance en autonomie
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur de vitesse, limiteur, ABS, aides à la navigation)
6. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
7. Pratiquer l'éco-conduite

Pour chaque rendez-vous, un accompagnateur, minimum, doit être présent.

Un rendez-vous préalable de 2 heures est obligatoire

Pendant ce rendez-vous, un enseignant vous montrera pendant 2 h de conduite, la façon dont l'élève conduit et tout ce que vous devrez faire pour qu'il ne perde pas ce qu'on lui a enseigné et qu'il n'ait pas besoin de beaucoup d'heures avant d'avoir le permis de conduire avec succès.

Il vous enseignera aussi la façon de faire travailler l'élève pour qu'il continue d'apprendre et que cela soit fait en **sécurité**.

Il fera tous les papiers pour que vous puissiez partir légalement en conduite accompagnée.

Deux rendez-vous pédagogiques sont obligatoires pour les conduites accompagnées.

Il se compose chacun de :

- 2 heures en salle
- 1 heure en voiture

En salle, on échangera sur votre expérience avec l'élève, ainsi que sur différents thèmes : L'alcool, les assurances, le permis à points, les divers écrans, ou un thème en particulier que vous aimeriez aborder.

En voiture, nous échangerons sur votre expérience avec l'élève, nous évaluerons ses progrès ou ses besoins et nous vous apporterons des précisions sur des compétences qui doivent être travaillées ou que vous n'arrivez pas à pratiquer.

Seulement pour les conduites supervisées (CS)

Pour chaque rendez-vous, un accompagnateur, minimum, doit être présent.

Un rendez-vous préalable de 2 heures est obligatoire et fortement conseillé pour les conduites supervisées ayant eu un avis favorable de l'inspecteur du permis de conduire.

Pendant ce rendez-vous, un enseignant vous montrera pendant 2 h de conduite, la façon dont l'élève conduit et tout ce que vous devrez faire pour qu'il ne perde pas ce qu'on lui a enseigné et qu'il n'ait pas besoin de beaucoup d'heures avant d'avoir le permis de conduire avec succès.

Il vous enseignera aussi la façon de faire travailler l'élève pour qu'il continue d'apprendre et que cela soit fait en **sécurité**.

Il fera tous les papiers pour que vous puissiez partir légalement en conduite supervisée.

Déroulement de la formation

Les véhicules utilisés sont des Citroën C3 ou C4 manuelles.

Les premières heures débuteront sur un parking ou un trafic faible et, au fur et à mesure des heures, progresseront vers un trafic dense.

La formation est pratique et individuelle, elle a une durée de 20 heures minimum.

Des apports théoriques sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule.

Un dossier pédagogique est proposé, reprenant tous les cours délivrés par l'enseignant lors de la partie pratique, ce qui permettra de gagner plusieurs heures de conduite, de réviser chez soi, de perdre moins de temps en cours de conduite sur la partie théorique et permettra de continuer à former l'élève, lors de la conduite accompagnée (AAC) et de la conduite supervisée (CS), selon les modalités de l'examen du permis de conduire.

Il est possible de faire une écoute pédagogique, qui ne pourra pas réduire la formation en dessous de 20 heures.

Les cours sont dispensés principalement par 2 heures afin de perdre le moins de temps possible entre les divers déplacements (auto-école => lieu de travail,...)

Nous pouvons aller chercher l'élève à son lycée.

Nous pouvons aller chercher l'élève à domicile, dans la mesure du possible, afin de ne pas nuire aux formations des élèves suivants et précédents.

Une formation Accélérée est proposée, elle sera dispensée principalement aux personnes, hors périodes scolaires, ayant besoin du permis de conduire rapidement.

Les formations accélérées pourront être dispensées pendant les grandes vacances de Juin à Août à tout le monde.

Le déroulement de l'épreuve

L'épreuve pratique se déroule pendant 32 minutes :

- 7 minutes qui servent à faire les papiers et aux questions sur les différents équipements du véhicule et sur le secourisme.
- 25 minutes sont de la conduite en agglomération et hors agglomération.

L'épreuve est sur 31 points et vous devez avoir un minimum de 20 points sans erreurs éliminatoires.

L'examen de conduite du Permis B se déroule dans la ville de DOLE.

Après la réussite de l'épreuve, un certificat provisoire, ayant une validité de 4 mois, vous sera remis, le temps, de recevoir le permis de conduire.

Un questionnaire de satisfaction sera proposé à l'élève afin de connaître son ressenti sur la formation.